

Suppression des contrats aidés : le 18 octobre décrété « Journée noire des associations »

Des centaines d'associations appellent à une grande mobilisation pour réclamer le maintien des contrats aidés dont la suppression représente un « plan social » aussi irréfléchi qu'inacceptable.

La suppression des contrats aidés est un immense plan social qui menacent plus de 250 000 emplois en France, tant au sein des collectivités territoriales que dans le tissu associatif français.

Cette décision du gouvernement a été prise sans aucune concertation, dans une approche purement comptable du ministère des Finances, et sans tenir compte du caractère catastrophique pour des dizaines de milliers de salarié.e.s qui seront prochainement privés d'emploi. De même, nombre de collectivités territoriales risquent d'être incapables d'assurer la continuité du service public sans les agents qui bénéficiaient de contrats aidés. Enfin, les plus affectés seront nos concitoyens, au premier lieu desquels les plus vulnérables, qui bénéficient des services ou activités offerts par les associations.

Le Collectif des associations citoyennes et ses partenaires ont donc décidé de se mobiliser dans toute la France afin de demander en urgence un moratoire sur la suppression des contrats aidés. Le **mercredi 18 octobre a été décrété « Journée noire des associations »** avec des actions diversifiées qui seront organisées un peu partout en France, dont un [enterrement en « grande pompe » au Panthéon à Paris](#) sous le mot d'ordre « *Aux contrats-aidés, la Patrie reconnaissante* ». A ce jour, [l'appel à mobilisation](#) a recueilli la signature de 650 organisations et fédérations d'associations qui représentent plusieurs dizaines de milliers d'associations. Les associations lancent également une action d'interpellation des député.e.s pour les convaincre de peser de tout leur poids sur la loi de Finance 2018 qui doit entériner ou non la décision gouvernementale d'ici à la fin novembre.

Le Collectif des associations citoyennes et ses partenaires ont également recueilli des centaines de témoignages de personnes qui seront affectées par cette décision, dont beaucoup de seniors qui avaient trouvé dans ces emplois une opportunité de se réinsérer socialement : « *A 57 ans, mon contrat ne sera pas renouvelé à cause de la suppression des Contrats Unique d'Insertion. Je trouve lamentable qu'à quelques années de la retraite, on nous supprime la chance d'avoir un emploi* » témoignage ainsi Bernard R salarié à la MJC Jacou.

Pour Didier Minot, fondateur du Collectif des associations : « *La survie et le dynamisme du tissu associatif est aujourd'hui en jeu ! Tous ces acteurs jouent au quotidien un rôle d'utilité publique crucial pour la cohésion sociale, la solidarité et la vie culturelle de notre pays. L'urgence est de décréter un moratoire et de rétablir les contrats aidés. Il faudra ensuite ouvrir une concertation pour mieux financer les associations et repenser l'emploi dans ces structures qui œuvrent pour l'intérêt général dans un esprit désintéressé.* »

Pour signer l'appel : <http://cac.plansocial.odass.org/>

Pour interpeller vos député.e.s : <http://www.powerfoule.org/emplois-aides>